



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 23.10.2019

Numéro de publication: BH07-0000001203

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, CABINET NARDIN & ASSOCIES Sàrl

CABINET NARDIN & ASSOCIES Sàrl
CHE-110.522.105
rue du Puits-Godet 8a
2000 Neuchâtel

désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Contexte:

L'Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel rend la décision suivante à l'encontre de la société CABINET NARDIN & ASSOCIES Sàrl (CHE-110.522.105), à Neuchâtel, suite à la sommation intervenue le 11.09.2019 dans la Feuille officielle suisse du commerce et restée sans suite:

Point de contact:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 165 alinéa 4 ORC.

Décision:

1. la société est dissoute d'office;
2. sa raison sociale devient CABINET NARDIN & ASSOCIES Sàrl en liquidation;
3. Monsieur Del Mastro Renzo Henri, gérant unique, est désignée liquidateur; il continue de signer individuellement;
4. l'adresse, rue du Puits-Godet 8a, à 2000 Neuchâtel, est radiée;
5. les émoluments et débours liés à cette inscription s'élèvent à CHF 321.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la